

election bureau et questions sur le président

Par pikez29, le 27/02/2023 à 17:53

bonjour

dans notre association loi 1901; 3 membres sur 4 ont démissionné du bureau.

il reste uniquement le président.

nous avons une assemblée générale de printemps le 12 mai et dans l'ordre du jour il est noté qu'il y aura une élection de 3 nouveaux membres du bureau afin de remplacer les démissionnaires, par contre il est indiqué que le président reste en poste.

cela est il possible?

suite à l'élection des nouveaux membres du bureau ne doit on pas procéder au sein du bureau à une nouvelle répartition des roles: un président, un secrétaire, un trésorier, un administrateur.

dans les statuts de l'association rien n'est notifié à ce sujet.

merci pour vos réponses